



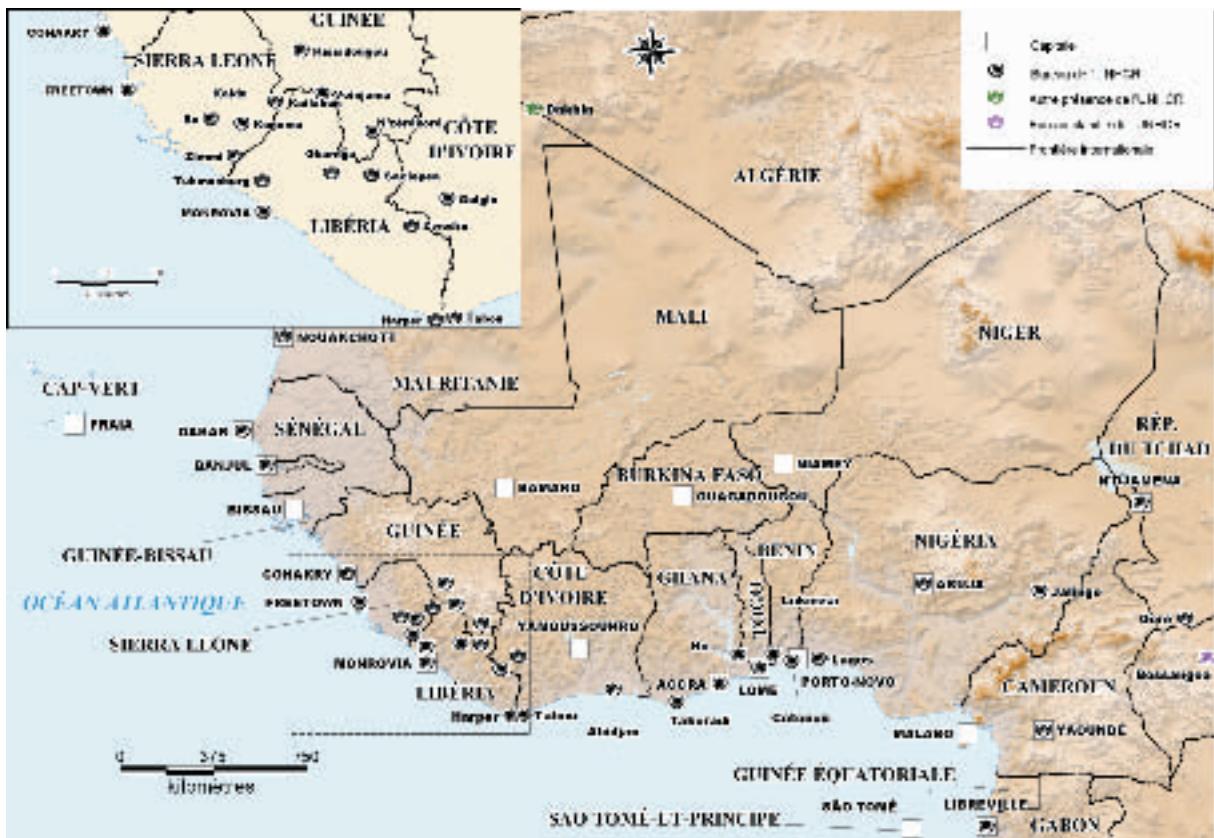
Afrique occidentale

Faits nouveaux

Bénin
Burkina Faso
Cameroun
Cap-Vert
Côte d'Ivoire
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Libéria
Mali
Niger
Nigéria
Sénégal
Sierra Leone
Togo

L'issue du processus de paix en Côte d'Ivoire semble de plus en plus incertaine. Le 30 août 2005, le Gouvernement d'Afrique du Sud a annoncé qu'il cessait ses efforts de médiation, en raison de la mise à l'écart des Forces nouvelles et des partis d'opposition. On sait désormais que les élections présidentielles n'auront pas lieu comme prévu le 30 octobre 2005, à la fin du mandat du Président en place. Dans ces conditions, la montée des tensions politiques et la recrudescence des incidents de sécurité risquent de provoquer des mouvements de population en direction des pays voisins. Néanmoins, on peut espérer que l'engagement réaffirmé de l'Union africaine parviendra à remettre le processus de paix sur les rails.

En Guinée, la conjoncture socio-économique reste très morose en dépit des efforts consentis par le Gouvernement, qui a subi la pression de ses partenaires de développement, pour améliorer les conditions politiques et économiques. L'économie guinéenne est grecée par une forte inflation qui, combinée à la dévaluation de la monnaie nationale, a entraîné une flambée des prix des carburants (plus de 100 pour cent en un an). Sur le plan politique, des tensions demeurent à l'intérieur de l'équipe gouvernementale et alimentent des spéculations quant à l'éventualité d'un coup d'État. Le plan régional d'intervention en cas d'urgence est régulièrement mis à jour.



La situation politique en Sierra Leone reste stable mais le pays est toujours aux prises avec les difficultés de la reconstruction post-conflit. Des progrès ont été accomplis en matière de gouvernance politique, de gouvernance économique et de consolidation de la paix (renforcement des capacités nationales de prévention des conflits), et le pays a su attirer des investissements pour des projets de développement. Des préparatifs sont en cours en vue des élections prévues pour 2007. Parallèlement à l'évolution en Sierra Leone, l'amélioration de la situation politique, sociale et sécuritaire au Libéria a permis à près de 40 000 réfugiés de regagner leurs foyers avec l'aide de l'UNHCR entre octobre 2004 et octobre 2005, tandis que plus de 150 000 revenaient spontanément dans le pays. La tenue d'élections libres et démocratiques le 11 octobre 2005 devrait permettre à l'UNHCR de réorienter sa politique de rapatriement, passant de la facilitation à la promotion des mouvements de retour.

La conclusion d'un accord tripartite avec les Gouvernements du Nigéria et du Cameroun en avril 2005 a permis à l'UNHCR de faciliter les rapatriements : en septembre, quelque 7 500 réfugiés nigérians avaient regagné leur pays, après avoir passé plus de deux ans d'exil au Cameroun voisin. Le rapatriement devrait s'achever en 2006, avec le retour des réfugiés restants.

Suite au décès de l'ancien président en février 2005, une crise politique a éclaté au Togo, donnant lieu à des élections présidentielles agitées en avril. La situation a dégénéré en troubles civils massifs, entraînant l'afflux de plus de 40 000 réfugiés au Bénin et au Ghana, ainsi que le déplacement de quelque 10 000 personnes à l'intérieur du pays. Depuis juin 2005, les tensions se sont quelque peu apaisées, et le rapatriement des Togolais sera envisagé dès que les conditions requises pour un retour dans la sécurité et la dignité seront réunies.

En Guinée-Bissau, la situation politique reste fluctuante, et les conditions de sécurité imprévisibles. Après le coup d'État qui a évincé l'ancien président Kumba Yala, une présidence de transition a été instaurée, tandis que des mesures pour le rétablissement du processus démocratique étaient prises. Ces efforts ont abouti en juin 2005 à l'organisation d'élections présidentielles, qui ont ramené au pouvoir l'ancien président João Bernardo Vieira et qui ont été jugées libres et régulières par tous les observateurs internationaux. Consciente de la fragilité de la situation, l'Équipe des Nations Unies en Guinée-Bissau a élaboré un plan d'intervention d'urgence régional.

À la fin du mois de décembre 2004, un accord de paix a été signé entre le Gouvernement du Sénégal

et les rebelles du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC). Cette avancée a permis l'engagement de pourparlers sur le désarmement et la réinsertion des anciens combattants, renforçant les espoirs de paix durable dans la région. Les dernières négociations sur les modalités d'application de l'accord ont eu lieu en février 2005 et semblent plus prometteuses que les précédents accords de paix de 1991, 1993 et 1995. Elles revenaient également sur la question du rapatriement des réfugiés sénégalais.

En résumé, les situations rencontrées en Afrique occidentale en 2006 peuvent se répartir en trois catégories.

- Pays où des solutions sont activement mises en place et consolidées : Sierra Leone, où les programmes de réintégration ont été achevés fin 2005 ; Libéria, où la consolidation progressive du processus de paix incite un nombre croissant de réfugiés à opter pour le rapatriement.
- Pays où subsistent des tensions devant faire l'objet d'un suivi rigoureux : Guinée-Bissau, pour laquelle les plans d'intervention d'urgence régionaux et interorganisations doivent demeurer en place (bien que les récentes élections se soient déroulées dans un calme relatif) ; Côte d'Ivoire, où la situation politique pourrait entraîner une nouvelle détérioration, voire dégénérer en crise humanitaire ; Guinée, où la situation socio-économique demeure fragile dans un environnement régional instable.
- Nouvelles situations, telles que la crise au Togo, où les troubles qui ont accompagné les élections génèrent des mouvements de population vers le Ghana et le Bénin depuis avril 2005.

Objectifs stratégiques

L'un des objectifs de l'UNHCR pour l'année 2005, qui sera renforcé en 2006, était de développer son partenariat avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La CEDEAO intervient à divers niveaux politiques et humanitaires, notamment dans la surveillance de la situation politique et sécuritaire dans les pays en guerre ou en phase de stabilisation post-conflit, et intervient au besoin. En coopération avec l'UNHCR, elle s'emploie à remédier à différentes crises, impliquant des réfugiés, des rapatriés ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI). Des représentants spéciaux de la CEDEAO ont été détachés en



Guinée-Bissau, en Sierra Leone, au Libéria, en Côte d'Ivoire et au Togo.

Le rapatriement des réfugiés libériens, suivi de leur réintégration, demeure le principal objectif stratégique dans la région. La période d'octobre 2005 à juillet 2006 devrait marquer le point culminant de ces opérations de rapatriement. Après les élections, l'UNHCR devrait être en mesure d'accélérer les activités et d'encourager le rapatriement à grande échelle. Afin d'assurer la sûreté et la sécurité des réfugiés tout au long de l'année 2006, l'UNHCR s'efforcera de renforcer les capacités nationales de protection des gouvernements des pays d'asile.

Les mesures de promotion de l'égalité des sexes et les programmes destinés aux femmes et aux enfants réfugiés se poursuivront en 2006 ; à ce titre, les spécificités liées à l'âge et au sexe seront systématiquement prises en compte dans l'ensemble des opérations menées en Afrique occidentale. La prévention et la prise en charge des violences sexuelles et sexistes figureront au premier plan des priorités.



Bénin : un réfugié togolais récemment arrivé à Agoué creuse des tranchées autour des tentes pour prévenir les inondations pendant les pluies. UNHCR / J. Björgvinsson

L'UNHCR collaborera avec les gouvernements des pays d'accueil et continuera à militer en faveur d'une législation offrant une meilleure protection aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Les actions dans ce domaine porteront notamment sur la création d'un environnement légal propice à l'intégration sur place des réfugiés qui choisissent de rester dans leur pays d'accueil.

Conformément aux objectifs prioritaires de l'UNHCR concernant les enfants réfugiés, l'Organisation s'attachera à protéger les adolescents réfugiés des diverses formes d'exploitation qui les menacent. Les adolescents qui n'auront pas accès aux systèmes éducatifs formels se verront proposer des formations professionnelles et des activités génératrices de revenus.

Les interventions dans le domaine du VIH/SIDA dans les contextes de conflit et post-conflit en Afrique occidentale mettent l'accent sur la prévention, notamment sur la formation aux compétences de la vie quotidienne, le renforcement des capacités et la

distribution de supports d'information, d'éducation et de communication. En 2006, l'UNHCR prévoit de développer, avec l'aide de ses partenaires d'exécution et auprès de ceux qui le désirent, un service de conseils et de dépistage ainsi que des mesures de prévention de la transmission mère-enfant et de prophylaxie post-exposition pour les victimes de viols. L'UNHCR entend, comme par le passé, prôner l'égalité d'accès aux traitements antirétroviraux pour les réfugiés, dès lors que ces traitements deviennent disponibles pour les populations locales.

Au vu de la fragile situation socio-économique et politique dans la sous-région, l'UNHCR révisera et actualisera ses plans d'urgence afin de renforcer ses capacités régionales d'intervention en cas de crise. Dans ce contexte, l'UNHCR maintiendra son stock régional d'articles non alimentaires à Accra. Ce stock servira à la fois pour d'éventuelles situations d'urgence et pour les opérations de rapatriement en cours.

Opérations

L'UNHCR a mis en place un **Centre d'appui régional** à Accra, qui offrira une assistance directe dans différents secteurs, tels que la réinstallation, l'enregistrement, les questions relatives aux femmes et aux enfants réfugiés, la coordination sanitaire et le VIH/SIDA. Utilisées stratégiquement et en combinaison avec les programmes de rapatriement ou les plans d'intégration sur place, ces fonctions renforceront l'environnement global de protection dans la région et appuieront la recherche de solutions durables. Le centre, doté d'une équipe pluridisciplinaire, s'attachera à contrôler la conformité des processus et des systèmes, à garantir l'intégration des préoccupations liées à l'âge et à l'égalité des sexes, à dispenser une assistance technique et à renforcer les capacités pour consolider les moyens d'intervention en cas d'urgence dans la région, tout en développant le travail en réseau et en élargissant la portée des activités à l'échelle régionale. Il contribuera également à la recherche de solutions durables dans la région, en mettant l'accent sur la réintégration et l'installation sur place, et appuiera les relations extérieures.

Les programmes menés par l'UNHCR en **Côte d'Ivoire**, au **Ghana**, en **Guinée**, au **Libéria** et en **Sierra Leone** font l'objet de chapitres distincts.

En 2006, le bureau régional de l'UNHCR au Bénin continuera d'assurer la protection d'environ 20 000 réfugiés et 1 300 demandeurs d'asile (estimations) vivant au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo, dans le cadre de son programme ordinaire. Une aide à l'intégration sur place sera prodiguée à quelque 10 300 personnes réfugiées dans ces quatre pays, qui ne peuvent regagner le Rwanda, la République du Congo et certaines régions de République démocratique du Congo. Conformément à l'Agenda pour la protection, le bureau de l'UNHCR au Bénin renforcera les capacités de protection du Gouvernement ainsi que le programme de rapatriement librement consenti, tout en poursuivant ses activités d'appui à l'autosuffisance des réfugiés et en développant les capacités d'intervention des partenaires d'exécution. Des efforts particuliers seront déployés pour accroître l'efficacité du programme de génération de revenus, notamment en ce qui concerne les activités économiques à petite échelle et l'emploi des personnes dotées des compétences et qualifications nécessaires. Dans ce contexte, le Bureau régional appliquera les recommandations résultant de

l'analyse des insuffisances en matière de protection (effectuée en 2005) et des consultations nationales relatives au Bénin et au Burkina Faso, qui se sont déroulées en septembre 2005 à Cotonou. En 2006, des activités d'éducation, de formation professionnelle et de génération de revenus s'adresseront plus particulièrement aux réfugiées. Une attention spécifique sera accordée aux personnes présentant des besoins particuliers, notamment les mineurs non accompagnés, les personnes âgées, les chefs de familles monoparentales, les personnes handicapées et les personnes souffrant d'affections chroniques, qui bénéficieront d'une assistance matérielle et d'une orientation psychosociale.

En sus des activités prévues au titre du programme ordinaire, le Bureau régional situé au Bénin continuera à offrir une protection et une assistance à quelque 27 500 réfugiés togolais arrivés au Bénin en avril 2005. L'Organisation les aidera à regagner librement leur pays dès que la situation au Togo permettra un retour dans la sécurité et la dignité.

Au début de l'année 2006, on comptera au **Cameroun** quelque 40 000 réfugiés et environ 6 800 demandeurs d'asile, principalement originaires de pays d'Afrique centrale et occidentale. Ce nombre inclut 7 500 réfugiés nigérians (sur les 17 000 arrivés à la fin de l'année 2002, après les affrontements interethniques qui avaient éclaté dans l'État de Taraba). Au cours de l'année 2006, l'UNHCR renforcera la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés, en se concentrant tout particulièrement sur la création et l'instauration effective d'un comité national d'éligibilité suite à la législation sur les réfugiés votée en juillet 2005. L'Organisation collaborera avec le Gouvernement pour rationaliser le processus de détermination du statut de réfugié (DSR), réduire le volume des dossiers d'asile en attente, actuellement au nombre de 6 000 environ, et mettre en place un système amélioré de recensement des réfugiés et de délivrance de documents d'identité. À terme, les mesures de renforcement des capacités de DSR des autorités camerounaises doivent permettre à l'UNHCR de transférer cette activité au Gouvernement. En concertation avec les autorités nationales et les groupes de défense des droits de l'homme, le bureau du Cameroun mettra en place des mesures de sensibilisation et cherchera des solutions à tous les problèmes affectant la sécurité des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Après la signature de l'accord tripartite relatif à leur rapatriement, quelque 7 500 réfugiés nigérians

avaient regagné leur pays en septembre 2005 ; 2 500 de leurs compatriotes devaient également, selon les prévisions, rentrer chez eux avant la fin de l'année 2005. En 2006, un autre groupe de 2 500 personnes devrait regagner le Nigéria, et un programme d'installation sur place sera mis en œuvre pour favoriser l'intégration de ceux qui choisiront de rester au Cameroun. Ce programme mettra l'accent sur les activités agropastorales et sur l'assainissement.

L'UNHCR continuera à promouvoir et à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés urbains. Dans le même temps, les activités d'intégration sur place seront renforcées pour encourager l'autosuffisance. Ces activités porteront sur l'éducation, la formation professionnelle et la génération de revenus. Par ailleurs, l'Organisation continuera à dispenser des soins médicaux aux personnes relevant de sa compétence et à distribuer des protections périodiques aux femmes et aux adolescentes. Elle s'efforcera également d'aider des groupes de femmes à devenir plus autonomes, et maintiendra ses services d'assistance sociale et matérielle aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux femmes chefs de famille, aux mineurs non accompagnés et à d'autres personnes ayant des besoins importants. En collaboration avec le ministère des Affaires sociales, l'UNHCR poursuivra ses activités de sensibilisation en matière de VIH/SIDA auprès des personnes relevant de sa compétence.

L'UNHCR continuera à prodiguer une assistance humanitaire élémentaire à quelque 1 500 réfugiés parmi les 6 700 recensés en **Gambie**, pour la plupart de nationalité libérienne. L'Organisation cherchera à renforcer la protection des réfugiés en demandant instamment qu'une loi nationale sur les réfugiés soit adoptée. L'UNHCR encouragera l'autosuffisance, en particulier par une aide à la formation professionnelle, et maintiendra ses services d'aide médicale et d'éducation élémentaire au bénéfice des réfugiés vulnérables.

Le programme de rapatriement librement consenti des réfugiés sierra-léonais a pris fin en 2004, mais seuls 250 d'entre eux ont choisi de regagner leur pays. Environ 6 000 Sierra-Léonais ont préféré rester en Gambie et continuent à bénéficier de l'assistance administrative et juridique de l'UNHCR. Lorsque les conditions dans leurs pays d'origine le permettront, l'Organisation encouragera le rapatriement librement consenti des réfugiés libériens et sénégalais.

Le **Nigéria** accueille quelque 8 000 réfugiés et plus de 1 100 demandeurs d'asile, originaires pour la plupart du Libéria, de la Sierra Leone, de la RDC, du Tchad et du Soudan. En 2006, l'UNHCR entreprendra de renforcer les capacités de protection du Gouvernement du Nigéria et cherchera des solutions durables, aussi bien en faveur des réfugiés urbains qu'au profit des réfugiés logés dans des camps. En 2005, 107 Sierra-Léonais ont été rapatriés, et des solutions durables ont été recherchées pour les 650 autres. L'UNHCR passera en revue les possibilités offertes par la législation nationale et par le Traité de la CEDEAO, et prodigera des conseils aux réfugiés qui souhaitent obtenir la nationalité nigériane ou régulariser leur séjour en sollicitant le statut d'immigré.

Après la signature d'accords tripartites sur le rapatriement des réfugiés libériens et nigérians, quelque 1 000 Libériens ont été rapatriés, et d'autres devraient suivre lorsque la situation dans le pays sera stabilisée. Par ailleurs, le rapatriement des Nigérians réfugiés au Cameroun se poursuit : 10 000 d'entre eux devaient avoir regagné le Nigéria avant la fin de l'année 2005, et 2 500 autres rapatriés sont prévus pour 2006. Conformément au concept des « 4R », l'Organisation continuera à coordonner ses activités avec tous ses partenaires, notamment avec le Gouvernement du Nigéria et les institutions sœurs des Nations Unies, afin d'assurer la réinsertion harmonieuse des rapatriés, ainsi que la cohérence des activités de reconstruction et de réhabilitation.

En 2006, l'UNHCR prévoit de réinstaller 240 réfugiés nigérians, en étroite coopération avec le centre régional d'Accra. Poursuivant son objectif de retrait progressif du camp d'Oru, où vivent quelque 5 700 réfugiés, l'UNHCR veillera à renforcer les capacités du Gouvernement pour le préparer à assumer les principales fonctions de gestion des affaires de réfugiés, notamment en matière de protection et d'assistance. L'Organisation examinera également avec le Gouvernement la possibilité de mettre en place un plan global pour l'autosuffisance, l'installation sur place et l'intégration des réfugiés du camp d'Oru, grâce à des activités de développement communautaire. Les normes de protection et d'assistance dans les camps seront étroitement surveillées et améliorées. L'UNHCR œuvre activement à l'élimination de la violence sexuelle et sexiste dans les zones d'installation de réfugiés et de rapatriés et continuera de considérer la prévention du VIH/SIDA et la promotion de l'égalité des sexes comme prioritaires en 2006.

Conformément aux dispositions du mémorandum d'accord conclu avec la CEDEAO, l'UNHCR jouera un rôle de plus en plus important dans la gestion des problèmes de déplacement forcé dans la sous-région. L'UNHCR collaborera étroitement avec le secrétariat exécutif de la CEDEAO afin d'élaborer des approches globales dans les domaines suivants : 1) prévention des déplacements forcés de population par un traitement des causes premières du phénomène ; 2) préparatifs et interventions pour répondre aux futures crises de réfugiés, par la constitution de capacités politiques et humanitaires ; 3) mise en œuvre du Traité révisé de la CEDEAO et de son Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement dans un autre pays membre de la CEDEAO, dans leurs aspects applicables aux personnes relevant de la compétence de l'UNHCR ; 4) recherche de solutions durables au sort des populations actuellement réfugiées en Afrique occidentale, par des programmes de réintégration pérenne, le recours à la réinstallation à des fins de répartition des charges et la réhabilitation des zones touchées par la présence de réfugiés ; 5) atténuation des effets négatifs de certains problèmes non réglés, résultant de conflits violents, par des programmes de réhabilitation et de réintégration post-conflit.

En 2006, le Bureau régional de l'UNHCR au Sénégal continuera à coordonner les opérations prévues au titre du programme dans les secteurs de la protection internationale, de la promotion du rapatriement et de l'intégration sur place en faveur d'environ 41 000 personnes réfugiées au **Cap-Vert**, au **Mali**, en **Guinée-Bissau** et au **Sénégal**. Les réfugiés résidant dans ces quatre pays sont principalement originaires du Sénégal, de la Mauritanie, de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire, du Libéria et du Rwanda. Le Bureau régional fournira également un appui stratégique, technique et administratif à la délégation de l'UNHCR en Gambie.

En 2006, l'UNHCR continuera à promouvoir des solutions durables au bénéfice d'environ 1 000 réfugiés urbains, originaires pour la plupart du Libéria, du Rwanda, du Burundi, de Côte d'Ivoire, de République du Congo et de RDC, sans perdre de vue le sort des quelque 26 000 Mauritaniens réfugiés depuis de longues années au Sénégal et au Mali. L'Organisation

cherchera à réinstaller les réfugiés s'il n'existe pas d'autres solutions pour remédier durablement à leur situation. L'un des principaux problèmes concernant les réfugiés d'origine mauritanienne qui vivent au Sénégal, tient au fait qu'ils ne disposent pas de documents d'identité adéquats. L'UNHCR continuera à gérer cette situation et déployera des efforts particuliers pour encourager les autorités des pays concernés à régler le problème. En étroite collaboration avec le Gouvernement du Sénégal, l'Organisation appuiera un programme destiné à faciliter l'accès des réfugiés urbains, rencontrant des problèmes spécifiques, aux services communautaires locaux.

Après la signature de l'accord de paix, l'on peut espérer que la situation en Casamance sera de nature à autoriser le rapatriement d'environ 7 900 réfugiés sénégalais résidant en Guinée-Bissau et en Gambie. Si les négociations en cours portent leurs fruits, l'UNHCR entend jouer un rôle majeur dans le processus de rapatriement des Sénégalais réfugiés dans ces deux pays.

Budget (USD)	
Pays	Budget-programme annuel
Bénin	1 512 089
Cameroun	2 338 327
Côte d'Ivoire	9 682 813
Gambie	726 099
Ghana ¹	8 531 345
Guinée	15 413 060
Libéria	39 084 990
Nigéria	3 440 989
Sénégal	1 845 745
Sierra Leone	17 281 205
Activités régionales ²	4 044 042
Total	103 900 704

¹Comprend le Centre d'appui régional à Accra.

²Couvre les activités de soins et d'entretien, du rapatriement librement consenti, de l'intégration sur place, d'assistance à la réinstallation pour les réfugiés urbains, le stockage régional, ainsi que les bourses pour les réfugiés étudiant dans les pays d'Afrique occidentale.